

N° : DE/46/4.1/13.06.2022-15

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	6
Présents	38	Absents non représentés :	3
VOTANTS			44

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Verdeaux à Bédarrides, le 13 juin 2022, après convocation légale reçue le 07 juin 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, Mme Cindy CLOP, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Joël SERAFINI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

M. Fulgencio BERNAL (pouvoir donné à M. Gêrôme VIAU), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Samuel MONTGERMONT (pouvoir donné à M. Stéphane MICHEL), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA).

Étaient Absents non représentés :

Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Serge SOLER.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Actualisation du tableau des effectifs de la CA Les Sorgues du Comtat

Madame Carine BLANC, Vice-Présidente explique à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire compte tenu des nécessités de service, de veiller à l'évolution du tableau des effectifs en fonction du développement des compétences de l'autorité territoriale, du mouvement du personnel et de l'actualisation inhérente à la progression des carrières des agents.

Aussi, il s'avère indispensable de mettre à jour régulièrement le tableau afin d'avoir un outil de gestion RH adapté et au plus près de la réalité de la répartition des effectifs, notamment en matière de postes occupés. La dernière actualisation a été présentée en Conseil Communautaire du 13 décembre 2021 délibération N°DE/44/4.1/13.12.2021-15

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 29 juin 2022

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
 LES SORGUES DU COMTAT

33 DE-084-2484 0 0293-20220613-DE13062022_

Les créations et mouvements ont été présentés pour information au comité technique du 28 avril 2022.

Dans ce cadre, les modifications soumises au conseil communautaire portent sur :

- L'inscription de :
 - o la création de poste en non titulaire de Chef(fe) de projet « nouvelle politique déchets » délibération n° 11.04.22.44 – approuvée en conseil communautaire du 11 avril 2022
 - o La modification du temps de travail d'un poste de non titulaire en CDI de catégorie A, approuvé par délibération N° 11.04.2022.45 en conseil communautaire du 11 avril 2022
- La création de 4 postes en titulaire d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et de 2 postes de technicien principal de 2^{ème} classe par anticipation de l'avancement de grade
- La suppression de postes en non titulaires :
 - o 1 chargé de mission « PCAET » en non titulaire créé par délibération en 2018
 - o 5 postes d'adjoint administratif à temps complet
 - o 2 postes d'adjoint administratif à temps non complet
 - o 2 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet
 - o 2 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet
- La mise à jour des postes occupés en lien avec la réalité de l'effectif

Vu le tableau des effectifs actualisé en annexe,

Le Conseil Communautaire, Madame Carine BLANC, Vice-Présidente, entendue, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'inscription de la création du poste de chef(fe) de projet « nouvelle politique déchets » en contrat de projet et la modification du temps de travail d'un poste de non titulaire en CDI de catégorie A,

APPROUVE la création de 4 postes de titulaire d'adjoint technique principal 1^{er} échelon et de 2 postes de technicien principal de 2^{ème} classe

APPROUVE la suppression d'1 poste de chargé de mission « PCAET », de 5 postes en non titulaire d'adjoint administratif à temps complet, de 2 postes en non titulaire d'adjoint administratif à temps non complet, de 2 postes en non titulaire d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet, de 2 postes en non titulaire d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi sont inscrits au budget au chapitre prévu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme-

Christian GROS

**Président de la Communauté D'Agglomération
 Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le :
 Affiché le : 29 juin 2022



Exercice
2022

TABLEAU DES EFFECTIFS

Filière Cadre d'emploi Grade	Catégorie	Postes créés						Postes occupés						Postes Vacants	
		Titulaires			Non titulaires			Titulaires			Non titulaires				
		TC	T N C	Horaire hebdo. TNC	TC	T N C	Horaire hebdo. TNC	TC	T N C	Horaire hebdo. TNC	TC	T N C	Horaire hebdo. TNC		
CONTRATS															
Contrat à Durée Indéterminée - Attaché Principal (délibération N° DE/46/4.2/11.04.2022-45)	A				1							1			0
Apprenti (délibération n°DE/44/4-2/28.06.2021-10)					4							2			2
Contrat de projet : manager de Commerce de Centre-ville (délibération N° DE/44/4.2/25.01.2021-12)	B				1							1			0
Contrat de projet : Chef de Projet Petite Ville de Demain (délibération N°DE/44/4.2/12.04.2021-36)	A				1							1			0
Contrat de projet "Nouvelles Politiques Déchets" (délibération N° DE/46/4.2/11.04.2022-44)	A ou B				1							0			1
Contrat à durée indéterminée - Attaché (délibération N° DE/44/4.1/22.11.2021-18)	A				1							1			0
Collaborateur de Cabinet (délibération N° DE/44/4.2/13.12.2021-14)					1							0			1
PEC															
PEC (Délibération N°DE/44/4.1/10.12.2018-2)					20							14	1		5
SAISONNIERS															
Adjoints Technique (Délibération N°DE/44/4.2/29.05.2017-6)	C				40	2	20,00								42
Adjoints Administratif (Délibération N°DE/44/4.2/29.05.2017-6)	C				5	2	20,00								7
FILIERE ADMINISTRATIVE															
Adjoint Administratif	C	22			5	0		15				2	0		10
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	20			0	0		13							7
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	25						13							12
Rédacteur	B	6						3							3
Rédacteur Principal 2ème classe	B	4						2							2
Rédacteur Principal 1ère classe	B	4						3							1
Attaché	A	6						5							1
Attaché Principal	A	4	1	15,75				0	1	15,75					4

Filière Cadre d'emploi Grade	Catégorie	Postes créés						Postes occupés						Postes Vacants
		Titulaires			Non titulaires			Titulaires			Non titulaires			
		TC	T N C	Horaire hebdo. TNC	TC	T N C	Horaire hebdo. TNC	TC	T N C	Horaire hebdo. TNC	TC	T N C	Horaire hebdo. TNC	
FILIERE TECHNIQUE														
Adjoint Technique	C	74	1	13,50	15	0		64	1		11	0		14
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	100						75						25
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	39						27	1					11
Agent de Maîtrise	C	22						19						3
Agent de Maîtrise Principal	C	16						12						4
Technicien	B	10						7						3
Technicien Principal 2ème classe	B	7						4						3
Technicien Principal de 1ère classe	B	4						2						2
Ingénieur	A	3						1						2
Ingénieur Principal	A	3	1	7,00				3	1					0
Ingénieur Hors classe	A	2						0						2
Ingénieur en chef	A	1						1						0
EMPLOI FONCTIONNEL														
Directeur Général des Services (de 40 à 80,000 hab)		1						1						0
Directeur Général des Services Techniques (de 40 à 80,000 hab)		1						0						1
TOTAL GENERAL		374	3		95	4		270	4		33	1		168